



**SICTOM
SUD-ALLIER**

RAPPORT DE PRESENTATION DES QUESTIONS PORTEES A L'ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2013

I - ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 14 OCTOBRE 2013

Question présentée par M. le Président

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter le compte rendu du Comité Syndical qui s'est tenu le 14 octobre à Bayet joint en **annexe n°1**.

II - ADMINISTRATION GENERALE – COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

Question présentée par M. le Président

Le Comité Syndical est invité à prendre acte des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par délibération du 7 octobre 2010

Décision 1/09102013 du 9 octobre 2013 : Autorisation de signature de différents marchés d'acquisition de matériels sur appel d'offres ouvert :

Lot	Montant du marché	Attributaire
Lot n°1 : Bennes (Budget syndical) 35 bennes : - 5 bennes de 12 à 15m3 - 8 bennes 30m3 avec couvercle hydraulique - 22 bennes 30m3ouvertes	130 180 € HT	LOCATELLI Eurocontainers spa Via Toscana 2/4 24055 Cologno al Serio (Bg) ITALIE
Lot n°2 : Colonnes à verre 3,5 à 4m3 (Budget collecte sélective) 80 colonnes à verre de 3,5 à 4m3 de volume utile : - 60 colonnes à verre de 3,5 à 4m3 - 20 colonnes à verre insonorisées de 3,5 à 4m3	91 700 € HT	TEMACO Parc de la Duranne – Les Méridiens Bât C240 Rue Louis de Broglie 13793 Aix-en-Provence
Lot n°3 : Colonnes à verres 0,7 a 1m3 (Budget collecte sélective) 10 colonnes à verre de 0,7 à 1m3 équipées de roulettes	7 889,90 € HT	PLASTIC OMNIUM Rue Louis Labbé Bât C – CS 48040 Chaponnay 69967 CORBAS

Lot n°4 : Euroconteneurs 5m3 (Budget syndical) 20 euroconteneurs 5m3	26 000 € HT	BELLEVRET Au Désert 39160 BALANOD
Lot n°5 : Bacs à piles (Budget collecte sélective) 50 bacs à piles pour piles plates, rondes et piles boutons	8 162 € HT	PLASTIC OMNIUM Rue Louis Labbé Bât C – CS 48040 Chaponnay 69967 CORBAS
Lot n°6 : Le lot a été déclaré infructueux, une procédure négociée va être lancée.		
Lot n°7 : Compacteur environ 20m3 (Budget collecte sélective) Un compacteur d'environ 20m3 pour la collecte des points d'apport volontaire, d'emballages plastiques et métalliques	22 000 € HT	LOCATELLI Eurocontainers spa Via Toscana 2/4 24055 Cologno al Serio (Bg) ITALIE

Décision 1/01102013 du 1^{er} octobre 2013 : Autorisation de signature d'un marché négocié à bons de commande :

Intitulé	Montant (estimatif)	Attributaire
Marché pour la fourniture de systèmes de géolocalisation avec abonnement et maintenance en pièces détachées	60 000 € HT	SABATIER GEOLOCALISATION ECOPARC 90, Rue de la Saugue 34130 SAINT AUNES

III – FINANCES - EMPRUNTS STRUCTURES – ASSURANCES – ACCEPTATION D'UNE INDEMNITE

Question présentée par M. le Président

Dans le cadre des nombreux désordres qui ont été constatés dans le fonctionnement de l'aérocondenseur construit par la Société LITWIN, la compagnie d'assurance du SICTOM avait ouvert deux dossiers de sinistre pour bris de machine.

Suite à la clôture de ceux-ci, la Société ACE assurance propose une indemnisation de 77 347 €uros au SICTOM

Il est proposé au Comité Syndical d'accepter cette indemnisation et d'affecter cette somme au Budget Annexe Location Usine.

IV – FINANCES - FINANCES – ADMISSIONS EN NON VALEUR

Question présentée par M. R. GETENET – Premier Vice-Président chargé des finances

Dans le cadre de la procédure de recouvrement des titres de créance de l'Etablissement, le Receveur Syndical a été autorisé par le Président à procéder à toutes opérations s'avérant utiles aux opérations de recouvrement gracieux et contentieux. Malgré cela il arrive que certaines créances de l'Etablissement ne puissent pas être recouvrées. Dans ce cas le Receveur sollicite l'ordonnateur afin de les admettre en non-valeur.

Il en va ainsi de 2 états présentés par le Receveur Syndical au titre du budget annexe « Prestations aux professionnels » pour un montant de 41,62 € TTC au titre de l'exercice 2011 et de 571,61 € TTC au titre de l'exercice 2012.

Il est donc proposé au Conseil Syndical d'admettre l'ensemble des créances ci-dessus décrites en non-valeur - la liste peut être consultée auprès de la Direction du SICTOM.

V – FINANCES – BUDGET ANNEXE COLLECTE SELECTIVE – AUTORISATIONS DE PROGRAMMES / CREDITS DE PAIEMENT

Question présentée par M. R. GETENET – Premier Vice-Président chargé des finances

Lors du Comité Syndical du 18 mars dernier et en complément du vote du Budget Primitif 2013, une autorisation de programme avait été ouverte au Budget Annexe Collecte Sélective destinée au financement d'un quai de transfert des déchets issus de la collecte sélective.

Conformément à la nomenclature M14 et dans la mesure où les crédits ouverts au Budget Primitif 2013, n'ont pas donné lieu à exécution, il convient en fin d'exercice d'ajuster le tableau des crédits de paiement ainsi qu'il suit :

		Montant des Autorisations de Programme			Montant des Crédits de Paiement		
DEPENSES							
	N° et intitulé de l'autorisation de programme	Montant de l'AP voté y compris ajustement	Révision de l'exercice 2013	Montant total de l'autorisation de programme	Crédits de paiement antérieurs (réalisation cumulée au 31.12.2013)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice de l'exercice 2014	Restes à financer au-delà de 2014
	146 - Quai de transfert collecte sélective	1 000 000	0	1 000 000	0	50 000	950 000
	RECETTES						
	146 - Quai de transfert collecte sélective	300 000	0	300 000	0	0	300 000

Il est ainsi proposé au Comité Syndical d'ajuster tel que précédemment exposé l'AP/CP du Budget Annexe Collecte Sélective.

VI – FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°3

Question présentée par M. R. GETENET – Premier Vice-Président chargé des finances
Il est proposé au Comité Syndical d'adopter les ajustements budgétaires suivants inscrits dans la Décision Modificative n°3 au Budget Primitif 2013.

BUDGET SYNDICAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Article	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total Crédits
<i>65 – Autres charges de gestion courante</i>				
657363	Subvention d'équilibre BA Location usine	1 629 363,00	- 77 347,00	1 552 016,00
<i>022 – Dépenses imprévues</i>				
		97 500,00	+27 787,00	125 287,00
<i>023 – Virement à la section d'investissement</i>				
		786 992,00	+ 31 310,00	818 302,00
		TOTAL	- 18 250,00	

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Article	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total Crédits
<i>74 – Dotations et participations</i>				
74718	Etat – Autres	48 250,00	-18 250,00	30 000,00
		TOTAL	-18 250,00	

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Article	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total Crédits
<i>20 – Immobilisations incorporelles</i>				
<i>205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciels...</i>				
		4 100,00	+110,00	4 210,00
<i>21 – Immobilisations corporelles</i>				
<i>2158 Achat de 15 conteneurs 5m³</i>				
		26 000,00	+5 100,00	31 100,00
<i>21568 Achat RIA + défibrillateur</i>				
		4 000,00	+1 100,00	5 100,00
<i>23 – Immobilisations en cours</i>				
<i>2313 Hors Op</i>				
	Constructions (travaux en régie)	0	+25 000,00	25 000,00
		TOTAL	+ 31 310,00	

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

Article	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total Crédits
021	Virement de la section de fonctionnement	786 992,00	+ 31 310,00	818 302,00
TOTAL			+31 310,00	

Les modifications budgétaires apportées au Budget Syndical consistent d'une part en section d'investissement, aux ajustements des programmes d'équipement de l'exercice afin de les faire coïncider avec les montants des marchés signés ou en cours de signature. Ainsi, globalement 3 opérations sont touchées. Par ailleurs, des crédits qui avaient été annulés par erreur par de la DM n°2 sur les travaux en régie sont rétablis pour 25 000 €.

Le financement de ces dépenses supplémentaires est assuré par un accroissement du virement de la section de fonctionnement pour un montant de 31 310 €.

La section de fonctionnement donne quant à elle lieu à quelques ajustements. D'une part la subvention au budget annexe location usine est diminuée d'un montant de 77 347 € permis compte tenu de l'encaissement d'une indemnité d'assurance (cf question III du présent rapport). D'autre part, compte tenu du décalage dans le recrutement des cinq jeunes gens en contrat d'avenir, la subvention perçue de l'Etat est diminuée de 18 250 € (recrutement en juillet et non en avril comme prévu initialement). Le solde de la recette supplémentaire est affecté aux dépenses imprévues.

BUDGET ANNEXE COLLECTE SELECTIVE

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Article	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total Crédits
<i>21 – Immobilisations corporelles</i>				
2158 Op 140	Achat compacteur à déchets	56 000,00	-24 500,00	31 500,00
2158 Op 142	Achat bacs à piles	15 000,0	+8 100,00	23 100,00
2158 Op 150	Achat valises GPS	9 300,00	+5 200,00	14 500,00
2158 Op 151	Acquisition de bacs pour extension collecte sélective	185 000,00	+11 200,00	196 200,00
2158 Op 152	Achat colonnes à verre restaurateurs	60 000,00	-47 700,00	12 300,00
2158 Op 153	Achat colonnes à verre nouveaux PAV	44 000,00	+47 700,00	91 700,00
TOTAL			0	

Les modifications apportées sur ce budget consistent exclusivement en un ajustement des crédits sur les opérations d'équipement qui s'équilibrent parfaitement ne nécessitant ainsi aucune recette nouvelle.

BUDGET ANNEXE LOCATION USINE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Article	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total Crédits
74 – Dotations et participations				
7478	Autres organismes	1 629 363,00	-	1 552 016,00
77 – produits exceptionnels				
7788	Produits exceptionnels divers	0	+77 347,00	77 347,00
TOTAL			0	

Les ajustements budgétaires sur le Budget Annexe « Location Usine » consistent d'une part en l'encaissement de l'indemnité d'assurance perçue de notre assureur ACE relative au bris de machine sur l'ancien aérocondenseur comme évoqué supra.

Cette recette de 77 347 € permet de diminuer, pour un même montant, la subvention d'équilibre versée par le budget syndical.

BUDGET ANNEXE PRESTATIONS AUX PROFESSIONNELS

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Article	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total Crédits
65 – Autres charges de gestion courante				
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	+300,00	1 300,00
TOTAL			+300,00	

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Article	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total Crédits
70 – Produits des services du domaine et ventes diverses				
70611	Redevances OM	125 000,00	+300,00	125 300,00
TOTAL			+300,00	

Les Modifications apportées à ce Budget Annexe consiste exclusivement en l'augmentation de 300 € des crédits ouverts au titre des créances admises en non-valeur permettant de prendre en charge les éléments présentés à la question IV du présent rapport. Cette somme est financée par un abondement d'un même montant des crédits de redevance OM qui seront supérieurs à ce qui avait été inscrit initialement lors du vote du Budget Primitif.

Telles sont les éléments constituant la Décision Modificative n°3 du Budget Primitif 2013 qu'il est proposé au Comité Syndical d'adopter.

VII – UVEOM DE BAYET - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – AVENANT N°5

Question présentée par M. le Président

Dans le cadre de l'évolution normale du contrat de délégation de service public pour l'exploitation de l'usine d'incinération du SICTOM SUD ALLIER exploitée par l'entreprise LUCANE, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer un avenant n° 5 avec cette dernière.

Cet avenant n°5 qui prendrait effet à compter du 1er janvier 2014 comprendrait les éléments suivants :

- Assujettissement à la TVA de la Redevance d'Utilisation de l'Ouvrage (R.U.O) et de la Redevance pour frais de contrôles versées par LUCANE au SICTOM suite à la décision d'assujettir le Budget Annexe Location Usine du SICTOM adoptée lors du Comité Syndical du 14 octobre dernier.
- Prise en compte de la valeur du nouvel aérocondenseur pour le calcul de la R.U.O. et ce pour un montant de 72 170,87 € H.T. par an sur les 14 années résiduelles du contrat (soit une recette supplémentaire escomptée pour le SICTOM de 35 à 40 000 € H.T. par an).
- Régularisation des différentes modifications d'index des formules de révision des redevances versées par et au SICTOM suite à des modifications apportées par l'INSEE dans les calculs de ceux-ci.

Dans la mesure où cet avenant ne modifie ni la durée ni l'économie générale du contrat initial, il est proposé au Comité d'autoriser le Président à signer ledit avenant ainsi que tous documents s'y rapportant.

Pour mémoire les quatre avenants qui ont d'ores et déjà été signés sont résumés ci-après :

- **Avenant n° 1 du 14/04/2008** : modalités de reversement au Délégué de la TVA récupérée par le délégataire sur les dépenses d'investissement liées à l'usine d'incinération et engagées par le SICTOM Sud Allier
- **Avenant n° 2 du 24/12/2009** : Déduction de la TGAP liée au traitement des REFIOM du coût de traitement contractuel des déchets du SICTOM sur LUCANE et sa prise en compte dans le calcul de la rémunération RE ; Prise en charge par le SICTOM de la TGAP incinération sur son propre tonnage quelle que soit la nature du déchet apporté ; Suppression de tout coefficient d'équivalence PCI sur les tonnes apportées par le SICTOM ; Adaptation partielle du prix plancher auquel le prix moyen des déchets apportés par le délégataire doit être supérieur.
- **Avenant n° 3 du 24/06/2011** : substitution par voie contractuelle de la Collectivité à la société LUCANE, seule interlocuteur et responsable aux yeux de l'administration, dans l'ensemble des obligations et conséquences liées au respect des prescriptions légales et réglementaires s'appliquant aux installations désignées ci-après aux articles 2 et 3 de l'avenant (équipements de réservoirs de liquides inflammables et entretien du rejet R1), et à la prise en charge de l'intégralité des conséquences pour LUCANE, des conséquences d'un non-respect de ces prescriptions. Il s'agit d'une obligation de résultat à la charge de la Collectivité qui s'applique dès la transmission de l'information par LUCANE.
- **Avenant n°4 du 26/12/2011** : détermination des modalités techniques et financières des mises en conformité, modernisation et modifications s'imposant aux installations dont la gestion a été confiée au délégataire : Travaux de mise en conformité ; Achat et installation d'analyseurs pour les mesures en continu de l'ammoniac ; Achat et installation de préleveurs pour les mesures en semi-continu des dioxines et des furanes ; Achat et installation d'un logiciel WEX et de PC serveurs ; Achat et installation d'un paratonnerre testable ; Achat et installation d'un compteur ; Achat et installation de 13 parafoudres ; Achat et installation de détecteurs optiques de fumées ; Création d'une zone de rétention de la soude été de la chaux ; Travaux d'amélioration ; Installation d'une cuve supplémentaire de soude permettant d'assurer la continuité du service ; Actualisation

concernant le renouvellement du contrat ECO-EMBALLAGE ; Déménagement de l'atelier de maintenance ; Actualisation du montant de la TGAP ; Suppression de la taxe professionnelle.

Viii – FINANCES – CESSION DE BENNES

Question présentée par M. R. GETENET – Premier Vice-Président chargé des finances

Dans le cadre du programme d'équipement 2013, 35 bennes de déchetteries neuves ont été acquises afin de remplacer celles hors d'état dont le SICTOM est propriétaire et qui pour la plupart ont plus de 20 ans d'âge.

Malgré leur retrait, certaines des anciennes bennes sont encore dans un état acceptable pour des usages autres que celui du stockage et du transport routier de déchets. Par conséquent, il est proposé au Comité Syndical d'accepter la cession de ces bennes :

- Pour celles dans un état convenable et réutilisables, le prix de cession serait fixé à 650 € TTC
- Pour celles trop usées ou endommagées (bennes trouées et/ou rongées par la rouille) le prix serait celui fixé dans le marché de reprise de ferraille conclu avec l'entreprise ECHALIER.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'accepter les cessions des bennes de déchetteries réformées ainsi que les prix proposés ci-avant.

IX – FINANCES – TARIFS 2014 DES APPORTS EN DECHETERIE

Question présentée par M. R. GETENET – Premier Vice-Président chargé des finances

Afin de tenir compte de l'évolution de l'inflation, et comme chaque année, il est proposé au Comité syndical de modifier les tarifs d'accès aux déchetteries pour les professionnels comme indiqué dans le tableau joint en annexe 2. Les tarifs qui seraient applicables à compter du 1er janvier 2014, sont réévalués de +/- 1,5%, étant entendu que les montants indiqués sont arrondis aux fins de simplification de la facturation.

Il est donc proposé au Comité Syndical de modifier tel que mentionnés ci-avant les tarifs de déchetterie à compter du 1^{er} janvier 2014.

X - QUESTIONS DIVERSES

1/ Rappel : information sur les dates des prochains Comités Syndicaux :

- 3 février 2014 à 18h00 – Débat sur les Orientations Budgétaires 2014
- 3 mars 2014 à 18h00 – Vote du Budget Primitif et des produits attendus de T.E.O.M. pour 2014

2/ Eléments d'information sur les négociations en cours avec LUCANE pour une augmentation des redevances versées par cette dernière au SICTOM.

3/ Eléments d'information sur le choix de l'entreprise sélectionnée pour réaliser un audit sur le fonctionnement du contrat de DSP avec la Société LUCANE.

4/ Eléments d'information sur les conséquences de la délibération du 14 octobre dernier relative à la gestion des emprunts structurés de l'Etablissement.

5/ Eléments d'information sur la gestion du personnel du SICTOM SUD ALLIER.

TABLEAU N°1

Tarifs applicables aux déchetteries du Sictom "Sud Allier" pour les végétaux, gravats et déchets mélangés à compter du **1er janvier 2014**

TARIF APPLICABLE AUX PARTICULIERS			
Aucune tarification n'est applicable aux apports effectués par les particuliers			
TARIF APPLICABLE AUX ARTISANS ET COMMERCANTS			
Tous les apports de déchets sus-visés en objet, générés par une activité commerciale ou artisanale se veront appliquer une facturation conformément aux tarifs suivants :			
Nature des produits	Tarif n°	Prix HT en euros	
		2013	2014
<i>Déchets végétaux - gravats - déchets mélangés -</i>			
Voiture particulière avec ou sans remorque	1	17.20 €	17.50 €
Fourgon < à 3.5 tonnes de PTAC	2	35.50 €	36.00 €
Fourgon + remorque ou camion plateau avec ou sans remorque jusqu'à 3.5 tonnes ou fourgon rallongé ou surélevé	3	51.00 €	52.00 €
Pour véhicules > à 3.5 tonnes de PTAC (pesage obligatoire)	4	102.00 €	103.50 €
<i>Pneus véhicules de tourisme</i>		Gratuit	Gratuit
<i>Déchets papier carton ferraille (monstres ménagers) huile de vidange</i>	0	Gratuit	Gratuit
Tous types d'apports			
Nota : les D.T.Q.D. générés par une activité ne sont pas acceptés en déchetteries			